**Droit de la concurrence**

**TRAVAIL DIRIGE N°1**

**Cas n°4**

M. Kirk démissionne de la société Spok et décide de créer la société Fossoreil

Problèmes :

* Mêmes activités
* Appelle les salariés de Spok
* Visite de son ancienne clientèle
* Utilisation des décalcomanies de Spok sur les appareils Fossoreil
* Promesse de produits quasi-identiques

**Dommages**

* Baisse du CA et perte de clientèle

Spok peut intenter une action en concurrence déloyale pour :

**Fautes**

* Désorganisation interne (Appel sur le téléphone professionnel des salariés ; détournement de la liste de clientèle)
* Confusion (Utilisation des décalcomanies de Spok sur ses appareils)

Le tribunal compétent dans ce cas de figure est le Tribunal de Commerce.

Fossoreil est exposée à des dommages & intérêts, une cessation de l’activité en concurrence déloyale ainsi que des frais de publication afin de rétablir la vérité.

**Méthodologie Fiche d’Arrêt**

1. Présentation de la décision (arrêt (2nd degré) ou jugement (1er degré)) et de sa date
2. Les faits
3. La procédure
4. Les arguments des parties
5. Problème juridique
6. La solution